

COURRIER

DE LA SAMBRE.



N° 137.

SAMEDI.

9 JUIN 1832.

NORWÈGE.

CHRISTIANA, 18 mai. — Hier on a célébré l'anniversaire de la constitution de notre pays, qui a 18 ans de date. On s'est livré dans tous les cercles à la joie qu'inspire le souvenir d'une aussi belle époque; partout l'ordre et la tranquillité n'ont cessé de régner. La Providence a favorisé cette journée d'un temps superbe. (Boersen Halle.)

PRUSSE.

BERLIN, 26 mai. — Un ordre royal qui rappelait dans leurs anciennes garnisons les troupes du quatrième corps d'armée, cantonnées dans les provinces du Rhin, et une partie du troisième corps d'armée, cantonné dans la province de Saxe, a été révoqué pour le moment, par suite de nouvelles arrivées de Paris.

Hier ont fini les grandes manœuvres d'automne de la garde. Un grand nombre d'étrangers de distinction y assistaient; on voyait parmi eux le général russe baron Palhen, qui depuis est parti pour Dresde, le prince Kotschubei, les commissaires de plusieurs états de la confédération germanique, qui sont ici pour délibérer sur les affaires concernant le contingent.

Il y a eu de nouveaux changements dans l'armée et notamment dans le corps des ingénieurs. (Correspondant de Hambourg.)

SAXE.

DRESDE, 26 mai. — On s'occupe toujours dans le monde industriel de l'adhésion du gouvernement au système de douanes prussien; ce qui n'est pas étonnant, car la question est vraiment vitale pour le commerce de notre ville. (Correspondant de Nuremberg.)

BAVIÈRE.

MUNICH, 22 mai. — Depuis le départ du roi, les bruits les plus singuliers circulent ici. On prétend dans les cercles de la haute société que le roi, peu avant son départ, a déclaré qu'il prendrait bientôt des mesures énergiques, mais nécessaires au maintien de l'ordre public. Des esprits faibles s'imaginent qu'il s'agit de révoquer la constitution, et croient que la mission du feld-maréchal se rattache à un pareil projet. Quiconque connaît le caractère du roi et a lu les déclarations positives de la Gazette d'État, qui est l'organe du gouvernement, ne pourra s'empêcher de mépriser de pareils discours.

24 mai. — Depuis quelques jours l'ambassadeur de France a avec le ministre des affaires étrangères de nombreuses conférences, qui durent même une partie de la nuit. L'échange des courriers entre Vienne et Berlin est aussi très-actif. La ville d'Augsbourg est le siège de plusieurs journaux de l'opposition. Les rédacteurs, Vesteneicher et Kurz, ont reçu de la régence l'ordre de quitter la ville; mais ils ont eu recours au ministère. Le 1^{er} du mois prochain, la reine partira pour les bains de mer de Doberan. Des lettres particulières annoncent que de grandes masses de troupes autrichiennes se concentrent vers Brunau et le Tyrol. (Gazette de Leipzig.)

ITALIE.

ANCÔNE, 18 mai. — M. de St-Aulaire fils a annoncé que définitivement la semaine prochaine les troupes pontificales feraient leur entrée à Ancône. Il a même fait prévenir les individus compromis dans l'affaire des carabiniers du 3 de ce mois, qu'il n'avaient de refuge à espérer que sur les navires français. La ville est dans l'alarme. Deux prêtres ont encore été blessés à coups de poignards, le 17.

MODÈNE, 18 mai. — La situation de la ville empire tous les jours. Nous sommes toujours en état de siège. Les canons sont braqués sur elle, elle serait réduite en cendres au moindre mouvement. Du reste les soldats du duc font tout ce qu'il faut pour le provoquer. Ils insultent nos paysans et cherchent tous les moyens possibles de nous vexer.

Hier 17 une espèce d'engagement a eu lieu à Cuvatine entre quelques réfugiés de Modène et 12 dragons du duc. Deux soldats et le chef prirent la fuite; un réfugié fut grièvement blessé.

ANGLETERRE.

LONDRES, 2 juin. — Il est heureux pour don Pedro que le duc de Wellington ait échoué dans ses projets: dona Maria surtout peut s'en féliciter, car une des premières mesures du ministère Wellington aurait été indubitablement d'envoyer des vaisseaux anglais au secours de don Miguel, afin de paralyser l'expédition constitutionnelle. Un courrier serait en même temps parti pour Lisbonne avec des dépêches qui auraient reconnu l'usurpateur comme le véritable souverain de Portugal. (Globe.)

— On ne doute pas que le bill de réforme n'obtienne sa troisième lecture lundi prochain, avec une très-légère opposition. Nous espérons que S. M. lui donnera sa sanction royale en personne. Tout se terminera dans le courant de la semaine prochaine. (Idem.)

Chambre des lords. (Séance du 1^{er} juin.) — Le comte Grey présente cinq pétitions pour l'abolition de l'esclavage dans les colonies. Plusieurs nobles lords demandent instamment que le gouvernement prenne enfin une mesure définitive à cet égard.

La chambre s'occupe ensuite de plusieurs clauses secondaires du bill de réforme. Le reste de la séance offre peu d'intérêt.

Chambre des communes. (Fin de la séance du 1^{er} juin.) — Le bill des dîmes irlandaises et plusieurs autres bills ont reçu la sanction royale.

Le colonel Evans présente une pétition tendant à supplier la chambre de ne voter aucun impôt jusqu'à ce que le bill de réforme ait force de loi.

Une pétition de Soutwarck s'exprime dans le même sens. Plusieurs autres honorables membres présentent des pétitions semblables.

M. Hume demande si lord Milton veut ajourner sa motion sur la loi des grains. Lord Milton consent à cet ajournement, qui est appuyé par plusieurs autres membres; une discussion s'engage entre M. Peel et lord Palmerston sur l'intervention du gouvernement dans les affaires du Portugal, mais elle n'a pas de suite.

La chambre se forme en comité pour le bill de réforme écossaise. La première clause, qui fixe à 50 le nombre des représentants, est ajournée. La deuxième clause, qui ôte la franchise électorale à certains bourgs, est adoptée malgré la protestation de plusieurs membres écossais.

Une longue discussion s'élève sur la troisième clause, qui veut que certains comtés aient le droit de retenir un membre.

Sir G. Murray propose d'accorder à chaque comité le droit d'envoyer deux membres au parlement. Cet amendement est rejeté à une majorité de 61 voix.

FRANCE.

PARIS, 5 juin.

CHOLÉRA.

Bulletin du 4. — Décès à domicile, 15; dans les hôpitaux, 4.

NOUVELLES DE L'OUEST.

Voici la traduction des pièces chiffrées qui ont été saisies dans le château de M. de l'Aubépin, et dont nous avons parlé hier.

1° Chez la*** à Trégoët, cinq bouteilles contenant mes instructions, la cassette contenant les tiennes.

2° De plus 3,500 francs, tu sais à qui, déposés par le curé chez un oncle de Ferviers de Valari.

3° Déposé par eux et Joseph 6 barriques de livres et linge.

4° Chez Guichard, déposé aussi par eux, une malle et une caisse à Ernest et une malle des effets d'Adolphe.

5° Les caisses de chirurgie et 8,000 francs, que tu sais, chez Ernati à Trégoët, dans une maison nommée le Charois, près le pont.

6° L'argenterie chez le maire de Mérone, avec le nécessaire d'Ernest.

7° Les papiers dans une malle chez M. Kneidger.

Nota. Les erreurs de la transcription des chiffres ont été facilement corrigées dans les mots de la langue usuelle, mais non dans les noms propres, où il y a peut-être quelques lettres douteuses.

— Sur le commandant des chouans de Château-Gonthier, tué le 26, on a trouvé un plan de campagne d'où résulte ce qui suit:

Le général en chef pour la Sarthe et la Mayenne est Legallois. L'adjudant-général signe: G. Pierre; il se nomme Gaullier; il est des environs de La Flèche et fils d'un vieux chouan dont le nom de guerre était Grand-Pierre.

Les instructions de St-Martin lui enjoignent d'envahir, avec toutes les bandes enrôlées de longue main, toutes les communes rurales, dans la nuit du 23 au 24, de désarmer les patriotes et les gardes nationaux, d'armer les paysans bon gré malgré, de donner à chacun 5 fr. pour dix jours, faire main-basse sur toutes les caisses publiques, changer partout les drapeaux, répandre le bruit du licenciement de l'armée, du renversement de Louis-Philippe.

Pontfarcy poursuivi par quatre colonnes vers Montsurs, a échappé dans la nuit du 28 au 29 et s'est dirigé sur Evron.

Le 30, 800 chouans, pour la plupart Bretons, ont attaqué sur la route de Rennes, près de Laval, un convoi de poudre escorté par 70 hommes du 31^e de ligne; les assaillants ont été mis en déroute et ont laissé 50 des leurs sur le champ de bataille, la troupe a eu 2 hommes tués et 2 blessés, y compris un lieutenant.

On nous annonce, en outre, que le 30 au soir les chouans, au nombre de 600, ont désarmé les communes de Vaisge et de Viré.

(Courrier de la Sarthe.)

— Les chouans de la Vendée et des Deux-Sèvres, désespérant de se relever seuls de l'échec qu'ils ont éprouvé, tant à Amailloux qu'à la Claye, ont pris la résolution d'aller aider ou décider ailleurs l'insurrection; en conséquence, les bandes du Marais se sont dirigées sur la Bretagne, par

Machecoul ; et celles des Deux-Sèvres sur l'Anjou , par Beaupréau. Nul doute que leur présence n'ait beaucoup contribué à déterminer ces mouvements de la Loire-Inférieure et de Maine-et-Loire. Nous engageons l'autorité de la Vendée et des Deux-Sèvres à ne pas se croire délivrée de la guerre civile ; il est probable que les chouans repasseront bientôt la Loire, pour insurger la rive gauche, sur laquelle ils ont tant d'éléments.

Le Marais regorge de munitions de guerre. (*Echo du Peuple.*)

— M. Desmenard, de la Maison-Rouge, le même qui en 1815 a commandé le Marais, a été chargé en 1832 d'y préparer l'insurrection. Il vient de faire placarder dans toutes les communes des proclamations imprimées qui annoncent l'arrivée prochaine de la duchesse de Berry, accompagnée de son fidèle Bourmont. Elles disent aux braves Vendéens qu'ils n'ont pas un instant à perdre ; qu'ils doivent, sans balancer, se lever en masse pour la cause sainte du miraculeux enfant. On s'étonne dans le pays de la facilité avec laquelle les fauteurs de la guerre civile accomplissent les actes les plus audacieux sans rencontrer d'entraves. On assure que les populations patriotes de Luçon et des communes environnantes sont arrivées à un point d'exaspération inquiétant contre la haute autorité administrative du département de la Vendée, et qu'il ne faut pas moins que tous les efforts des administrations locales pour empêcher les effets de la colère des masses. (*Idem.*)

— L'enthousiasme des patriotes s'accroît de jour en jour dans nos pays, en proportion de l'audace des chouans. Nous en finirons donc enfin, disent-ils ; car il est impossible aux plus aveuglés de ne pas ouvrir les yeux.

Nous apprenons à l'instant que les élèves de l'école de droit de Rennes se sont tous fait inscrire sur les contrôles de la garde nationale active. 80 d'entre eux ont été mobilisés immédiatement.

Un voyageur qui se trouvait au Mans ces jours derniers nous assure avoir été témoin des sarcasmes que plusieurs femmes lançaient contre un jeune homme qui hésitait à partir contre les chouans ; sa mère, elle-même, lui disait : Si tu ne pars pas, je t'assommerai ; tu n'es qu'un lâche.

— On nous mande de Bourbon-Vendée, le 27 mai :

« Les arrestations continuent ; une trentaine de paysans ont été conduits dans les prisons des Sables-d'Olonne. Ils avouent tous leur crime. Ils déclarent que les hommes de la bande dont ils faisaient partie ont cédé aux suggestions de l'homme de confiance de M. Desmenard, qui, le jour de l'échauffourée, avait été les chercher chez eux et leur avait distribué 300 fr. Ils sont tous de l'âge de 18 à 20 ans, et habitaient les marais de Challans, St-Jean-de-Mont et Sallertaine. »

VITRÉ, 1^{er} juin. — On se bat encore à peu de distance de Vitré.

Avant-hier c'était terrible. Un commis des droits-réunis aperçoit dans la campagne une bande de 600 à 700 chouans : il pique des deux vers la ville et va prévenir le commandant. Celui-ci fait battre aussitôt la générale, le rappel, et toute la troupe est sous les armes. La garde nationale s'y réunit. Ils partent aussitôt ; mais arrivés à temps, ils faillirent être hachés tous, car ils n'étaient pas en force. Heureusement et par hasard, un détachement de 200 hommes, arrivant de Rennes, entendit la fusillade et se porta sur le lieu du combat. On se battit à outrance. Plusieurs personnes furent blessées, quelques-unes tuées. Les chouans, de leur côté, ont perdu beaucoup de monde : entre autres cinq chefs, qu'on a rapportés ce matin, et que leurs familles ont été reconnaître : il y en a deux de la ville : ils étaient pensionnés depuis la première chouannerie. L'affaire s'est terminée assez tard ; les chouans ont pris la fuite n'ayant plus de munitions. Nos troupes sont rentrées à Vitré à minuit, exposées à la pluie qui tombait par torrens depuis huit lieues. C'est à Daumalin, village entre Laguerche et Vitré, que l'engagement a eu lieu. Une autre bande de chouans, très-considérable, a été aperçue hier soir par un petit détachement de la garde nationale, qui revenait à Vitré pour donner des nouvelles : mais il n'y avait rien à faire qu'à se sauver au plus vite ; heureusement, ils sont arrivés ici sans accident.

Dans son rapport, le général Castres n'a pas peint les choses telles qu'elles existent réellement. Il a mis simplement que deux ou trois cents chouans cherchaient à inquiéter le pays, mais qu'on avait fait tout rentrer dans l'ordre présentement. Partout on s'extermine sans savoir où cela s'arrêtera. La guerre civile est allumée de tous côtés dans ces contrées. Les chouans sont bien organisés et parfaitement servis. Toujours avertis à temps, presque toutes les portes leur sont ouvertes ; ils ne pillent plus dans les campagnes et paient exactement ce qu'ils prennent. Ce qu'il y a de patriotes à la campagne vient se réfugier à la ville : ils seraient massacrés. Deux de nos prêtres viennent de s'enrôler avec les chouans. Le pays est dans une conflagration générale.

On vient d'amener plusieurs chouans bien armés, la cocarde blanche et un chapelet à leur chapeau. On a arrêté hier matin un chef de chouans nommé M. de Forey de Malnoé : il est emprisonné dans la forteresse appelée vulgairement le Château.

Enfin, grâce à l'impéritie de notre gouvernement, à la maladresse et l'inefficacité de ses mesures, nous avons la guerre civile avec toutes ses horreurs. Je viens de voir passer une voiture pleine de cadavres entassés. Des amis, des parens, se trouvent aux prises. Nous connaissons des gardes nationaux qui ont tué de leurs proches parens. Le nombre des morts est étonnant. Quand pourrons-nous jouir de quelque tranquillité ?

— On lit dans la *Gazette constitutionnelle de l'Allier* :

Partout le silence morne des populations doit révéler au duc d'Orléans le mécontentement général des Français et leur antipathie pour l'administration qui, depuis dix-huit mois, pèse sur la patrie. Les journaux des départemens qu'il parcourt viennent donner un démenti formel à ces récits mensongers des télégraphes, par lesquels on a cherché à faire croire aux Parisiens que le plus vif enthousiasme accompagne le jeune prince sur son passage. Il paraît qu'à Lyon il a été assez mal accueilli par le peuple, et que des sifflets même partis de quelques groupes ont pu arriver à son oreille. Puisse cette leçon ouvrir enfin les yeux de la cour sur l'abîme où elle nous entraîne avec elle !

— Le duc d'Enghien avait été enterré dans le fossé de Vincennes, à l'endroit même où le plomb meurtrier l'avait frappé ; un saule pleureur, planté par une main amie, indiqua seul le lieu fatal. En 1814, une tombe de gazon y fut ajoutée. Une croix de bois, une simple colonne de marbre noir avec cette inscription : *Hic cecidit*. Tel fut le mausolée élevé au dernier rejeton des Condé !... La révolution de juillet avait respecté ce tombeau ; aujourd'hui il vient de disparaître. La croix et la colonne ont été abattues, la terre même où reposaient les restes de l'infortuné prince a été bouleversée, ses cendres dispersées... Et c'est sous le règne d'un prince dont le fils vient de recueillir l'immense héritage des Condé qu'a eu lieu cette violation de sépulture !

— Une trombe telle que de mémoire d'homme on n'en a pas vu de pareille en ce pays, a récemment effrayé une partie du canton d'Auzance. Nous avons sous les yeux une lettre de M. Méridias, maire de Dantreix, qui décrit ce phénomène d'une manière fort pittoresque. Il nous est permis d'extraire de son rapport les passages suivans :

« Mardi 8 mai, il apparut dans la commune de Dantreix un phénomène d'une nature si extraordinaire dans ces contrées, qu'il frappa bientôt d'épouvante ceux qui en furent témoin. Vers midi, on vit descendre des bois de Mâtroux, qui font partie de la forêt de Drouilles, un tourbillon qui, dans le commencement, imitait un vent follet, et grandit tellement, en avançant du levant au couchant, qu'il sembla se transformer tout-à-coup en une colonne d'une hauteur prodigieuse. Cette colonne pliait sur son passage les arbres sans les rompre, allant contre le vent, qui était très-faible, elle reculait de temps en temps, mais reprenait aussitôt sa direction en faisant un bourdonnement qu'on entendait à un quart de lieue à la ronde. Arrivée sur une pêcherie pleine d'eau, appelée de Mâtroux, elle éclata, imitant le craquement d'un tonnerre furieux, et faisant jaillir l'eau à une hauteur incalculable, et à plus de deux cents mètres de distance. En s'éloignant, elle fit le tour des murs du château de Mâtroux, cassa un carreau à une croisée du rez-de-chaussée, et fit dégringoler quelques tuiles de toit. Elle continua ensuite de se diriger vers le couchant, où l'on put la suivre de l'œil jusque derrière la montagne. Un ancien militaire, légionnaire, raconte qu'accompagné de son enfant, âgé de dix ou douze ans, il la vit passer non loin de lui, se dirigeant vers le S.-O. avec le même bourdonnement qui avait signalé son apparition, et aller se perdre enfin à un quart de lieue de là sur les eaux d'un étang. » (*Album de la Creuse.*)

BELGIQUE.

NAMUR, 8 juin.

Le choléra est à Gand, à Ypres, à Furne, à Wetteren, à Bruyelle, à Mons. La distance qui sépare Namur de toutes ces villes n'est pas grande : le danger est donc imminent pour Namur.

Aucune précaution, fût-elle surabondante, ne doit être négligée. La régence de notre ville a donné, à cet égard, des ordres fort sages. S'ils étaient exécutés, il en résulterait un grand bien. Mais le sont-ils ? ...

La voie publique est-elle assainie par des lavages quotidiens ? — L'enlèvement des immondices a-t-il lieu *tous les jours et partout* ? — Veille-t-on à la stricte exécution de toutes les dispositions des réglemens de police relatives à la salubrité publique ? ...

Il serait bien désirable qu'on pût répondre oui à chacune de ces questions.

Ne nous endormons pas dans une trompeuse sécurité. Le mal est à nos portes : faisons tous nos efforts pour le détourner, ou, du moins, pour en atténuer les désastreux effets.

Après les secours à donner aux indigens, vient en première ligne la propreté et l'assainissement de toute la ville. Sans doute, l'autorité s'en occupe. Mais cet objet comporte une infinité de détails ; nous en signalerons un à sa sollicitude : plusieurs habitans nourrissent des pigeons dans le haut de leur maison ; ils ne savent pas combien l'infection que répand le colombier dans toute l'habitation est dangereuse en tout temps, et pernicieuse dans les circonstances actuelles. La police est invitée à s'occuper de cet abus ; et nous sommes persuadés que l'entière exécution des réglemens aura lieu avant peu : il n'y a pas de temps à perdre.

SOUSCRIPTION EN FAVEUR DES PAUVRES DE NAMUR,

Et pour les mesures de précaution contre le choléra,

Ouverte au bureau du COURRIER DE LA SAMBRE.

Du 2 juin.	M. V. Marchot, avocat à Namur.	fl. 10 00
	M. J. B. Brabant, père, rentier à Namur,	10 00
	M. Kinet, curé de St-Jean, à Namur,	5 00
Du 7 id.	M. Danheux, rentier à Namur,	10 00
	Total	35 00

L'abondance des matières nous force à remettre à demain quelques observations au sujet de cette souscription.

— Le *Messenger de Gand* publie la 4^e liste de souscription pour les nécessiteux menacés du choléra. Elle s'élève à 1,424 florins 62 cents ; les trois premières listes se montaient ensemble à 3,985 florins 29 cents. Total, 5,409 florins 91 cents.

— Le 27 mai, vers six heures du matin, un incendie a éclaté à Malonne, dans une maison non habitée. On attribue cet incendie à la malveillance ; un individu de la commune, soupçonné d'en être l'auteur, a été arrêté. La perte est évaluée à 125 florins.

— Dans la nuit du 1^{er} au 2 de ce mois, à Andrimont (Liège), le feu a consumé les bâtimens d'une ferme avec tout ce qu'ils contenaient. Le dommage est évalué 6150 florins. On ignore la cause de cet incendie.

— On mande de Courtrai :

Une quête a eu lieu ici pour les pauvres atteints du choléra : elle a produit plus de 5,000 fr. ; monseigneur l'évêque de Gand a envoyé 500 francs pour la même destination.

L'épidémie a paru reprendre depuis quelques jours. Vendredi le 1^{er} juin, il y a eu 5 nouveaux cas et 3 décès. Ces cas se sont déclarés dans de nouveaux quartiers, savoir : à la place d'armes et dans les environs.

Depuis l'invasion de la maladie il y a eu 60 décès et tous parmi la classe pauvre.

— La situation de M. Thorn est améliorée; son affection cérébrale n'aura pas de mauvaises suites.

(Belge)

— P. S. du Belge, 7 juin.

Nous recevons à l'instant la nouvelle que le bill de réforme a été adopté par la chambre des lords par 105 voix contre 82.

— On nous assure que le général Romarino sollicite un commandement dans l'armée belge.

(Emancipation.)

— Le 30 mai, à Grevenmacher (Luxembourg), on a trouvé, à huit heures du matin, asphyxiés dans un même lit la veuve d'un journalier âgée de 70 ans, sa fille âgée de 28 ans, et sa petite-fille. Cet événement est attribué à une fumée (on gaz carbonique) produite par le contact d'une braise enflammée avec une poutre reposant sur le mur qui sépare la cuisine de cette chambre.

— Le 2 de ce mois, une rixe a eu lieu entre les canonniers, les lanciers et le 8^e régiment de ligne en garnison à Malines. Deux soldats ont été blessés. De fréquentes patrouilles ont bientôt rétabli l'ordre. On attribue cet accident à la boisson.

— On nous mande de Liège que ces jours derniers un enfant de 9 à 10 ans, tombé dans la rivière, eût été bientôt entraîné par le courant, lorsque M. Vermandele, lieutenant de la 3^e compagnie des ambulances, étant accouru sur le lieu, se débarassa précipitamment de ses habits, s'élança au secours de l'enfant, le ramena à bord à la vue de nombreux spectateurs, et, après lui avoir prodigué les premiers secours, remit l'enfant, sain et sauf, à sa famille.

— Nos lecteurs auront remarqué l'opposition que le gouvernement hollandais vient de rencontrer dans la deuxième chambre des états généraux et des discours de plusieurs membres en faveur de la paix. Le rejet d'une loi fiscale par 34 voix contre 15 est un fait tout-à-fait digne de remarque dans les circonstances actuelles.

(Politique.)

— On écrit de Bruges : Nous sommes informés que la régence s'est décidée à faire l'acquisition du bel hôtel du baron Van Basseghem, nommé *la cour du prince*, et le destine pour le palais épiscopal; il paraît de même certain que l'abbaye des dunes sera employée pour le séminaire. (Em.)

— On écrit de la frontière, 5 juin : Lors du voyage du roi en France, S. M. a voulu garantir nos frontières d'une attaque inattendue des Hollandais.

Il fut ordonné aux généraux commandans les divisions de rapprocher les quartiers-généraux de la lièze, afin de surveiller de plus près les mouvemens de l'ennemi.

— Dans sa séance du 6, la chambre des représentans a continué la discussion du projet de loi sur l'organisation judiciaire.

L'art. 16 et l'art. 17 ont été adoptés dans la teneur suivante :

16. Il n'y a point ouverture en cassation contre les jugemens rendus en dernier ressort par les juges-de-peace dans les matières civiles, si ce n'est pour excès de pouvoir, absence de publicité ou défaut de motifs.

17. La cour de cassation ne connaît pas du fond des affaires. Elle casse les arrêts et jugemens rendus sur des procédures dans lesquelles les formes substantielles ou prescrites à peine de nullité, ont été violées, ou qui contiennent quelque contravention expresse à la loi ou à la procédure dans laquelle les formes, soit substantielles, soit prescrites à peine de nullité, n'auraient pas été observées.

La séance a été remise au lendemain pour la suite de la discussion sur l'art. 18, ainsi conçu :

La cour de cassation se divise en deux chambres, dont l'une porte le titre de *chambre des requêtes*, l'autre celui de *chambre civile et criminelle*.

— Le sénat, après avoir voté le projet de loi sur les douanes, s'est ajourné jusqu'au 19 courant.

CHOLÉRA A GAND.

Bulletin sanitaire de l'hôpital des cholériques du 5 juin au soir.

Décès : 2; entré, aucun. En traitement, 3; convalescens : 3.

Hôpital établi aux Capucins. Décès : 1; entrés, 4.

Décès à domicile : 1. Traités à domicile : 5.

Correspondance particulière du COURRIER DE LA SAMBRE.

Paris, 5 juin 1832.

Il était difficile qu'une cérémonie comme l'enterrement d'un membre de l'opposition pût, dans les circonstances actuelles, se passer sans encombre. Le cortège, contrarié d'abord par le mauvais temps, n'a pu se mettre en route que vers midi. A trois heures la tête avait atteint le pont d'Austerlitz que la queue était encore à la Magdelaine. Le programme, indiqué de la veille, a été suivi. Il n'y avait presque point de troupes, mais plus de quarante mille citoyens à la suite du convoi. Le corbillard était traîné par quelques centaines de jeunes gens. L'artillerie de la garde nationale y était en masse. Les gardes des autres armes marchaient par groupes mêlés, mais en nombre considérable. Les réfugiés allemands et italiens marchaient précédés des couleurs de l'unité vers laquelle ils tendent. Les Polonais ont été accueillis par les vives acclamations de la foule. Les *Amis du Peuple*, confondus avec les élèves et les décorés, avaient arboré un drapeau rouge, qu'une escouade de sergens de ville a voulu saisir. Cette attaque a été repoussée à coups de chaises et aux cris de : *Vive la république ! A bas Louis-Philippe !* Les corps d'ouvriers portaient des bannières tricolores revêtues d'inscriptions non moins sé-

diteuses. La police a fini par céder, et le cortège, à peine arrêté par cet incident, a continué sa marche, en redoublant de clameurs. Cette scène s'est passée au boulevard des Italiens; on me dit qu'elle s'est renouvelée à celui de Beaumarchais, mais le temps me manque pour vérifier le fait. Le convoi de Maximilien Lamarque a été, on peut le dire, le contre-pied de celui de Casimir Périer. Ici rien d'officiel; presque point d'autorités constituées, et trois équipages vides, seulement, qui fermaient la marche. Le renom militaire du général, non moins que sa position sociale, aurait dû cependant lui valoir des hommages qu'on eût pu refuser au député patriote. Mais la classe riche est ici ce qu'elle est à peu près partout. L'intérêt seul peut l'émouvoir. La cérémonie ne sera pas terminée avant le départ du courrier. On assure que les écoles veulent faire la leçon au roi avec accompagnement de charivari. Je crains qu'on ne puisse empêcher cette démonstration de mauvais genre. A demain de plus amples détails.

Au moment où nous mettons sous presse, nous recevons la lettre suivante de notre correspondant de Paris. L'importance de ces nouvelles nous force à les publier sans retard et à supprimer un autre article.....

..... *Pauvre France !*

Paris, 6 juin 1832.

La partie s'est définitivement engagée. Je reprends de hier soir le récit des événemens. Le plan était d'enlever Lafayette au boulevard du Temple et de le transporter à l'Hôtel-de-Ville par les rues transversales. Au lieu de cela, on a attendu pour proclamer la république que le cortège se fût déployé près du pont d'Austerlitz. En plaine, la troupe devait avoir et a eu le dessus. Cependant le faubourg St-Antoine s'est insurgé cette nuit, et tous les postes y ont été désarmés. Les républicains se sont avancés ce matin jusqu'à la Grève, où la garde municipale a été culbutée. De là ils se sont étendus vers le Pont-Neuf et la rue St-Denis, où ils n'ont pu tenir long-temps. C'est à la rue St-Martin que l'action a été la plus chaude. Le canon retentit. On assure qu'ils ont été cernés par la troupe dans une chapelle, et que l'artillerie de la ligne a renouvelé contre les ennemis de Louis-Philippa la mitraille de St-Roch. Les élèves et les ouvriers ont combattu avec la plus grande résolution. Les gardes nationales de la banlieue sont les seules qui aient fait feu sur les insurgés. On parle de cent morts. Le combat cesse, mais ce sera bientôt à recommencer. Les lâches qui ont vendu la Pologne n'auront pas impunément versé le sang français. Vive la république !

P. S. Le feu recommence. On assure à la bourse que les républicains reprennent le dessus. Il est impossible, dans la confusion qui règne, de se procurer des renseignemens certains. Un rédacteur de la *Tribune* et deux élèves de l'école polytechnique sont ramenés morts ou à peu près.

REVUE DE LA PRESSE PARISIENNE.

DE LA RÉPUBLIQUE.

On lit dans le *National* : « La monarchie a déjà succombé cinq fois en France depuis quarante ans : deux fois dans la dynastie de Bonaparte ; trois fois dans celle des Bourbons, et il y a des paris ouverts pour une quatrième chute, qui serait la chute définitive, à moins toutefois qu'il ne s'opère en haut quelque conversion miraculeuse; ce que nous devons admettre comme n'étant pas absolument impossible, afin d'être en règle avec le parquet. Une sixième chute nous donnerait irrévocablement raison, et même nous dispenserait de toute discussion nouvelle avec le *Journal des Débats*, sur la question de savoir si les mœurs de la France sont monarchiques ou ne le sont pas. Un pays qui change cinq fois de dynastie en quarante ans peut ne pas avoir la conscience bien distincte de ses aptitudes républicaines; mais il est évident qu'il ne tient pas plus à une dynastie qu'à une autre. La France est un peu, dans ce moment, comme sa constitution, qui hésite entre la monarchie et la république, qui part du principe de la souveraineté du peuple, et maintient les conclusions du principe absolutiste, c'est-à-dire l'hérédité des pouvoirs. La France est dans la condition de ces malades qui, tout en comprenant fort bien que telle ou telle opération hardie leur rendra la santé, craignent pourtant l'opération et l'éloignent, jusqu'à ce que le progrès du mal leur fasse une impérieuse nécessité de tenter le remède.

« Avez-vous quelque fois interrogé un de ces gens paisibles, excellens citoyens au fond, mais peu prévoyans, et qui s'étaient laissés enrégimenter dans le juste-milieu sous M. Périer, par l'espoir que ce ministre tiendrait parole, préviendrait la guerre civile aussi bien que la guerre étrangère, et forcerait, par les négociations, le désarmement général de l'Europe? Si quelque jour la révolution est assez menacée, et par conséquent le maintien de l'ordre public assez compromis, pour que le drapeau de notre régénération ne puisse plus être défendu par la royauté, il sera le premier à vous dire qu'il faut de l'énergie, et le zèle même de la tranquillité générale le fera peut-être aller plus loin que vous. »

A ceux qui font apparaître sans cesse le fantôme de 1793 comme un épouvantail, le *National* répond que ces excès mêmes sont une garantie pour l'avenir, en ce qu'ils ont déblayé le terrain des obstacles sérieux, réduit en individualités les corps privilégiés; en un mot : que ce qui est fait n'est plus à faire.

Après avoir cité un article directement républicain du *Morning-Chronicle*, et un autre presque aussi positif du *Courier*, qui, lui-même, cède au torrent de l'opinion dominante, le *National* conclut en ces termes : « On s'habitue à ces idées en Angleterre; on ne s'effraie pas de penser qu'il pourra bien venir un moment où l'édifice aristocratique s'écroulera tout entier, avec la royauté qui le couronne. Les feuilles de la camarilla ont beau faire pour rapetisser les événemens et nous donner le change sur l'espèce de murmure universel qui gronde de toutes parts en Europe contre les pouvoirs irresponsables, il n'en est pas moins vrai que toute la question de l'avenir est là, et n'est que là. »

BRUXELLES, 7 juin.

Avant-hier, le roi a travaillé successivement avec MM. les ministres des affaires étrangères et des finances; ensuite S. M. a reçu en audience particulière M. van de Weyer; ministre plénipotentiaire à Londres.

A huit heures et demie, le roi a présidé le conseil des ministres.

— Le roi a autorisé la société philanthropique de Verviers à prendre le titre de société royale. S. M. a consenti à être mise au nombre des membres de cette société.

— M. le professeur Baud, qui avait été envoyé à Gand par le gouvernement, pour constater l'existence du choléra dans cette ville; est de retour depuis avant-hier soir.

— M. l'ambassadeur de France près la cour de Hollande est arrivé, hier soir, de la Haye en cette ville. Il est descendu à l'Hôtel de Flandre.

— Un mouvement de hausse, faible, mais continu, s'est fait sentir sur notre bourse depuis plusieurs jours, et particulièrement sur nos fonds. Hier on a, pour la première fois, fait des 12 millions à 100; ils ont été achetés pour compte du gouvernement, qui opère ainsi des achats successifs et par anticipation au remboursement, qui n'est exigible que le premier janvier prochain.

— La haute-cour militaire, dans son audience publique du 5 juin, a confirmé le jugement rendu à charge du nommé Jacobs, garde civique, qui le condamne à la déchéance de l'état militaire et à deux années de brouette, comme coupable de vol à l'égard d'un camarade.

— M. van de Weyer annonce qu'il doit repartir samedi prochain pour Londres.

— Hier, un sabre a été offert par le corps d'officiers du 2^e régiment de chasseurs à pied, à M. Ch. de Brouckere.

— Outre les manuscrits de la Bibliothèque de feu M. le sénateur Beytz, que l'état a fait acheter pour la bibliothèque dite de Bourgogne, qui se trouve à Bruxelles, le gouvernement a encore fait acquérir plusieurs ouvrages précieux sur l'astronomie, pour l'Observatoire de Bruxelles.

— M. N. Lamiroux vient de publier un tableau chronologique de l'histoire de la Belgique, dans lequel il a réuni siècle par siècle, depuis le 12^e avant J.-C. jusqu'à aujourd'hui, les événements les plus remarquables, les inventions, les découvertes et des notices sur tous les personnages célèbres. Il est difficile d'apprécier au premier coup-d'œil un ouvrage qui a demandé tant de recherches, mais nous pouvons cependant recommander le tableau de M. Lamiroux, sous le rapport de l'ordre dans lequel les faits sont rapportés.

(Journal de la Belgique.)

INSTRUCTION PUBLIQUE.

Nous avons donné hier les dispositions du projet de loi sur l'instruction publique, en ce qui concerne l'enseignement moyen. Plusieurs personnes ayant manifesté le désir de connaître les dispositions relatives à l'enseignement primaire, nous nous empressons d'en publier les principales:

L'enseignement inférieur ou primaire, dans les écoles de l'état, comprend: 1^o la lecture, 2^o l'écriture, 3^o le dessin, et principalement le dessin linéaire, 4^o le calcul, y compris l'explication et la démonstration pratique du système légal des poids et mesures, 5^o la grammaire dans les deux langues suivant les localités et les besoins, 6^o des notions d'histoire et de géographie, spécialement pour ce qui concerne le pays; 7^o les principes du chant et de la gymnastique. Il y sera joint, autant que possible, des notions sur les principaux phénomènes de la nature et sur les applications les plus journalières des sciences naturelles aux usages de la vie.

Dans les écoles exclusivement destinées aux enfants du sexe féminin, on ne s'attachera qu'aux principales branches d'enseignement mentionnées ci-dessus, et l'on partagera également le temps des classes entre l'instruction sur ces branches et les ouvrages à l'aiguille ou les autres exercices qui conviennent plus particulièrement aux femmes.

Le gouvernement reste étranger à l'enseignement religieux. Les cours seront combinés de manière que les élèves puissent recevoir cet enseignement des ministres de leur culte.

Il sera établi une école normale, pour former à l'art de l'enseignement les personnes qui s'y destinent: cette école sera placée au centre du royaume, dans l'une des villes où l'on parle les deux langues.

Il sera établi des écoles primaires modèles; il y en aura au moins une dans chaque arrondissement judiciaire.

Il sera alloué, sur le trésor public, des subsides annuels pour l'encouragement et la propagation de l'instruction primaire dans les écoles communales et particulières.

Les personnes préposées à l'enseignement inférieur dans les écoles du gouvernement, sont nommées par le ministre de l'intérieur.

Nul n'est admis à donner l'enseignement dans une école primaire entretenue aux frais de l'état, s'ils n'est porteur d'un brevet de capacité. Les brevets de capacité sont de trois rangs: Le brevet de premier rang est nécessaire pour l'exercice des fonctions d'instituteur en chef; celui de second rang pour l'exercice des fonctions de premier sous-maître; et celui de troisième rang pour l'exercice des fonctions de second sous-maître.

Il y aura une commission d'examen, nommée par le ministre de l'intérieur, pour délivrer les brevets de capacité, dans chaque chef-lieu de province et dans chaque chef-lieu d'arrondissement judiciaire où l'utilité en aura été reconnue.

Les membres sont choisis parmi les instituteurs des écoles modèles et autres écoles primaires, sans distinction, les professeurs des écoles moyennes, ou autres personnes que leurs lumières, leur considération personnelle et leur zèle pour l'enseignement rendent les plus propres à remplir ces fonctions.

Ces commissions sont composées de six membres et présidées par l'inspecteur provincial; elles sont renouvelées par tiers tous les deux ans; les membres sortants peuvent être réélus.

Les commissions sont tenues d'admettre à l'examen tout individu, résidant dans leur ressort respectif depuis un an au moins, qui se présentera pour obtenir un brevet de capacité, soit pour être admis comme instituteur dans les écoles du gouvernement, soit pour justifier de ses moyens aux yeux du public.

Il sera aussi nommé une commission d'examen près de l'école normale. Tout individu, qu'il soit ou non élève de l'école, et quelle que soit sa résidence, pourra se présenter devant cette commission pour subir l'examen, et recevoir, s'il y satisfait, un brevet de capacité.

Les examens auront lieu à des époques déterminées; ils seront gratuits et se feront partie oralement et partie par écrit. Les aspirants feront, en outre, les démonstrations nécessaires pour prouver qu'ils connaissent les bonnes méthodes d'enseignement, et qu'ils sont en état de les mettre en pratique.

La surveillance du gouvernement sur les écoles primaires aux frais de l'état, s'exerce par des inspecteurs nommés par le roi. Il y aura un inspecteur-général et des inspecteurs provinciaux.

Indépendamment de la direction et de la surveillance des écoles de l'état, ces fonctionnaires ont l'inspection de toutes les écoles qui reçoivent un subside du gouvernement, dans le but de s'assurer si ces établissements méritent que le subside leur soit conservé.

COMMERCE.

PRIX DES HUILES A BRUXELLES, 6 juin.

Huile de colza disp. fl. 52 1/2; juin 52 1/4; sept. 51 3/4; novembre, 00 0/20 décembre

Huile de lin disp. 49 1/2; mai, 00.

Ce qui précède est en argent de Brabant.

PRIX DES HUILES A LILLE, 5 juin.

	Graines.		Huiles.		Tourteaux.	
Colza	20 00	25 00	82 50	82 00	11 00	11 50
OEillette	33 00	34 00	00 00	00 00	10 50	11 00
Id. bon goût	" "	" "	140 00	000 00	" "	" "
Lin	20 00	21 00	85 50	00 00	17 00	16 50
Caméline	20 00	21 00	89 00	00 00	11 00	00 00
Chanvre	13 00	15 00	97 50	" "	10 50	00 00
Huile épurée pour quinquets			88 50	88 00		
Idem " " réverbères			86 50	86 00		

BOURSES.

ANVERS, 6 juin.

Emprunt de 12 millions	99 1/4	Emprunt romain	80	P
" de 10 millions	98	Lots	373	
" Rotschild	76 1/2	Napolitains	75 3/4	P
Antriche métalliques	89 1/2 P	Guebhard		
Lots de Pologne	97	Rente perp. espag. à Paris		
Anglo-Danois 3 p. 0/20	67 1/2 A	" " à Amsterdam	50 7/8 à 3/4	P

PARIS, 5 juin.

Rentes 5 p. cent au comptant, jouissance du 22 mars 1830, 97 fr. 70 c. — 4 1/2 p. cent, jouissance du 22 sept. 90 00. — 4 p. cent, 82 00. — 3 p. cent, jouissance du 22 juin 1830, 70 35. — Act. de la banque, 1700 00. — Certific. Falconnet, 80 15. — Cortès d'Espagne, 00 0/20. — Emprunt royal d'Espagne 1830, 78 75. — Rente perpétuelle d'Espagne, 58 1/2. — Emprunt d'Haïti, 210 00. — Emprunt belge, 77 0/20. — Emprunt romain, 80.

LONDRES, 5 juin.

Consolidés, 85 1/2.

VIENNE, 28 mai.

Métalliques 87 5/16. — Act. de la banque 1139.

ANNONCES

1775. L. POURBAIX, chirurgien, expert-dentiste, à Namur, rue du Bas de la Place, N° 912, chez M. Deneffe-Guedain, a l'honneur de vous annoncer qu'il est de retour en cette ville, où il restera jusqu'au 15 juin prochain, pour exercer son art. Il ose espérer la confiance des personnes qui désireront recourir à ses soins et à son expérience.

1800. Mardi 12 juin 1832, vers dix heures du matin, le notaire Lefebvre vendra publiquement, au pied des arbres, plusieurs marchés de chênes et autres essences, croissant sur la coupe du bois communal de Clermont, ordinaire 1832. LEFEBVRE.

1788. Belle propriété à vendre de la main à la main, pour en jouir prestement.

Elle est située à quatre lieues de Namur, et se compose d'une très-belle maison de maître avec douze places très-bien distribuées, une grange, deux grandes écuries qui pourraient être converties en remise, étables et autres petits bâtiments, une brasserie avec ses ustensiles, un autre bâtiment de même grandeur, fournil, etc.; le tout dans le meilleur état; de plus, sept bonniers environ de terrain de 1^{re} classe qui entourent lesdits bâtiments.

Cette propriété se trouve dans un très-beau site et offre de grands avantages pour le commerce, attendu qu'elle est située sur le bord d'une rivière navigable; on pourrait y construire une poudrière, un moulin ou y établir tout autre genre de commerce.

S'adresser, pour traiter des prix et conditions, à D. Chantraine, agent d'affaires, rue du Chenil, n° 141, à Namur.

1789. D. Chantraine, agent d'affaires et d'assurances contre incendie, assure aussi contre la grêle toutes espèces de récoltes.

Il peut contracter les assurances contre la grêle, pour six mois, ce qui diminue la prime de moitié.

S'adresser en sa demeure rue du Chenil, N° 141, à Namur.